

Paris, le 8 février 2011

Le Maire de Paris

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de mon intervention devant le Comité de Direction de la FFT le 11 décembre dernier, mais aussi des éléments que la Ville de Paris vous a communiqués pour le Comité de Direction du 22 janvier dernier, je tiens à vous faire part d'un certain nombre d'évolutions qui, je l'espère, vous convaincront de notre détermination à répondre aux besoins du Tournoi et de la Fédération.

Je veux tout d'abord dissiper un malentendu concernant la clause de revoyure que nous avons envisagée au bout de 25 ans. Conçue à l'origine comme une opportunité offerte à la FFT de définir un nouveau programme d'investissement pour s'adapter à l'évolution des besoins du Tournoi, elle a été interprétée par certains comme une remise en cause indirecte de la durée de 99 ans que je vous ai proposée. Parce que cette durée me paraît correspondre à un engagement intangible, tant pour la Ville que pour la FFT, je vous informe de l'abandon de cette clause de revoyure qui semble avoir été mal comprise par un certain nombre de vos élus.

A cet égard, des interrogations ont été formulées sur la nature exacte de la subvention de 20 M€. Je vous confirme qu'il s'agit bien d'une subvention nette dont le montant sera exclusivement consacré à la création du Nouveau Roland Garros et non pas, en tout ou partie, au financement d'équipements municipaux à reconstituer à l'extérieur de l'emprise de la concession. Elle consacre la volonté de Paris d'être un acteur majeur du rayonnement de Roland Garros afin que ce Tournoi conserve son rang international.

De plus, vous avez émis le souhait de bénéficier de l'usage permanent des bâtiments en meulière situés au sud du Jardin des Serres d'Auteuil. Je suis prêt à vous donner un accord de principe sur cette demande dès lors que vous proposerez un programme d'utilisation de ces espaces qui réponde à une triple exigence : être compatible avec l'affectation de ces bâtiments pour l'accueil du public pendant le Tournoi et, le reste de l'année, privilégier des activités qui respectent le caractère paisible et harmonieux du site ; ne pas conduire à des transformations qui impacteraient l'aspect extérieur des bâtiments ; maintenir, en dehors de la période du Tournoi, le caractère public de la voie passant entre les deux bâtiments.

Monsieur Jean GACHASSIN
Président de la Fédération Française de Tennis
Stade Roland Garros
2, avenue Gordon Bennett
75016 PARIS

././.

Par ailleurs, il apparaît que la relocalisation du gymnase du Fond des Princes que nous avons envisagée sur le Stade Hébert impacte de manière trop forte les surfaces disponibles pour le Centre National d'Entraînement. Comme vous le savez, j'attache une importance particulière au CNE, qui prépare les futurs champions français et doit pouvoir rivaliser avec les autres centres dans le monde. Parce qu'il reste évidemment indispensable de reconstituer dans le secteur de la Porte d'Auteuil, les capacités du double gymnase du Fond des Princes, pour maintenir l'offre sportive scolaire et de proximité, la Ville prendra à sa charge cette reconstitution en agrandissant le gymnase municipal de Jean Bouin. Ainsi, le CNE pourra occuper l'essentiel de la parcelle d'Hébert, étant entendu qu'une piste d'athlétisme pour les activités sportives des écoles primaires du quartier devra également y être aménagée.

De plus, concernant votre demande de garantie d'emprunt, je m'étais engagé à une garantie de 50 % pour diminuer les frais financiers de la FFT, conformément à la politique générale de la Ville de Paris en la matière. Sur la base des analyses approfondies de la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris, je confirme ce niveau de garantie, conforme à vos intérêts.

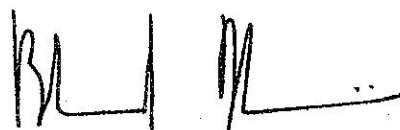
Enfin, concernant la révision du PLU que le Conseil de Paris lancera dès la prochaine séance suivant votre décision, je vous rappelle qu'elle permettra de réaliser non seulement la modernisation et la couverture amovible du Court Philippe Chatrier mais aussi, quand la FFT le souhaitera, celles du Court Suzanne Lenglen. En fonction de ses besoins, la FFT pourra ainsi disposer de deux courts couverts, propices non seulement à la protection contre les aléas de la météo mais aussi à des séances de soirée.

Comme vous le constatez, la Ville a souhaité rester, jusqu'au bout, à l'écoute des attentes de la FFT, afin de vous offrir les meilleures conditions et vous permettre de créer dans votre berceau historique un Nouveau Roland Garros qui par sa superficie, sa localisation, son extrême exigence de qualité, sera sans équivalent parmi les grands tournois mondiaux.

Vous pouvez compter sur ma détermination totale pour que notre projet se réalise. Je n'ai en effet aucun doute sur sa faisabilité ni sur sa pleine conformité aux règles d'urbanisme qui s'appliquent sur ce site. C'est à ce titre d'ailleurs que les services de l'Etat chargés de son instruction l'ont validé sans aucune réserve lors de la commission départementale des sites.

Il s'agit là assurément d'un moment clé de notre Histoire commune. Jamais une telle offre n'avait été faite à la FFT pour concilier à la fois ses besoins légitimes de surfaces supplémentaires et de services nouveaux et la préservation de son âme. Jamais Paris n'avait à ce point démontré son attachement profond à ce Tournoi qui fait partie de son rayonnement et de son identité. Je veux que Paris écrive avec vous cette nouvelle page et vous permette de rester chez vous, à Paris, dans votre site historique, et de disposer des espaces, des équipements et des conditions nécessaires pour que Roland Garros demeure, avec Wimbledon, le plus beau Tournoi du monde.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bertrand DELANOË